



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Service Eau Environnement

**PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'APPROBATION DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS
REVISÉS DES SITES NATURA 2000**

**« Vallée de l'Ondenon et contreforts nord du Pilat »,
« Crêts du Pilat »,
« Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre ».**

Consultation du public organisée du 19 mars au 20 avril 2022

Synthèse des observations du public et décision

1 – Objet de la consultation

En application de l'article R414-8-3 du code de l'environnement, l'arrêté préfectoral a pour objectif d'**approuver le document d'objectifs du site Natura 2000** et ainsi permettre sa mise en œuvre.

Les sites disposent d'un document d'objectifs depuis 2006 pour le site de la Vallée de l'Ondenon et contreforts nord du Pilat, 2004 pour les Crêts du Pilat et 2003 pour la Vallée de l'Ondenon et contreforts nord du Pilat. Après 16, 18 et 19 années de mise en œuvre, il s'est avéré nécessaire de mettre à jour l'état des lieux, intégrer les nouvelles connaissances naturalistes, réactualiser le diagnostic socio-économique et redéfinir les enjeux, les objectifs et les actions pour les années à venir.

La révision des documents d'objectifs pour les 3 sites a été engagée en 2019. L'opérateur pour chacun des sites est le Parc Naturel Régional du Pilat.

Les documents d'objectifs ont été validés par le comité de pilotage des sites le 14 décembre 2021.

Conformément à la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2002 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, les projets d'arrêtés préfectoraux portant approbation du document d'objectifs (DOCOB) révisé des sites Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon et contreforts nord du Pilat », « Crêts du Pilat » et « Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre » ont été soumis à la consultation du public avant signature.

2 – Procédure, déroulement et durée de la consultation du publication

La consultation a été ouverte pour une durée d'un mois, du 19 mars au 20 avril 2022 sur le site internet de l'État dans la Loire au lien suivant :

<http://www.loire.gouv.fr/projets-d-arretes-prefectoraux-portant-approbation-a8637.html>

Les observations du public pouvaient être faites directement à l'adresse mail suivante :

ddt-sef-pncv@loire.gouv.fr

ou être adressées à l'adresse postale suivante :

Direction Départementale des Territoires de la Loire – Service Eau Environnement
2 avenue Gruner – CS90509 – 42 007 – Saint Etienne cedex 1

Le dossier mis à la disposition du public comportait :

- une note de présentation.
- le projet de document d'objectifs pour chacun des sites Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon et contreforts nord du Pilat », « Crêts du Pilat » et « Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre ».
- le projet d'arrêté préfectoral d'approbation pour chacun des sites.

L'article suivant a été affiché sur la page dédiée des services de l'État dans la Loire :

Non sécurisé | www.loire.gouv.fr/projets-d-arretes-prefectoraux-portant-approbation-a8637.html

Accueil > Politiques publiques > Environnement > Consultation du public > Autres enquêtes > Projets d'arrêtés préfectoraux portant approbation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 d

Autres enquêtes

[Projets d'arrêtés préfectoraux portant approbation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 d](#)

Projets d'arrêtés préfectoraux portant approbation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 (...)

Article créé le 17/03/2022 par Direction départementale des territoires Mis à jour le 17/03/2022

Du 19 mars au 20 avril 2022 inclus, vous avez la possibilité de donner votre avis sur les documents d'objectifs (DOCOB) révisés des sites Natura 2000 des « Crêts du Pilat », des « Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre » et de la « Vallée de l'Ondenon et contreforts nord du Pilat ». Ces documents, suite à leur validation en comité de pilotage le 14 décembre 2021, doivent faire l'objet d'une approbation préfectorale avant leur mise en œuvre.

Le dossier de consultation ci-dessous comporte :

- Une [note de présentation](#) (format pdf - 74.5 ko - 17/03/2022) synthétique qui précise le contexte réglementaire motivant la consultation, le contexte général relatif à Natura 2000 et aux documents d'objectifs, des éléments sur la rédaction des documents ainsi que les consignes relatives à la consultation du public.
- Les projets de documents d'objectifs révisés
 - [Document d'objectifs Crêts du Pilat](#) (format pdf - 3.3 Mo - 17/03/2022)
 - [Document d'objectifs Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre](#) (format pdf - 1.8 Mo - 17/03/2022)
 - [Document d'objectifs Vallée de l'Ondenon et contreforts Nord du Pilat](#) (format pdf - 3.1 Mo - 17/03/2022)
- Les projets d'arrêtés préfectoraux portant approbation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 FR8201760 « Crêts du Pilat » ; FR8201762 « Vallée de l'Ondenon et contreforts nord du Pilat » ; FR8201761 « Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre ».
 - [Projet AP N2000 Crêts du Pilat](#) (format pdf - 77.7 ko - 17/03/2022)
 - [Projet AP Tourbières du Pilat](#) (format pdf - 77.8 ko - 17/03/2022)
 - [Projet AP Vallée de l'Ondenon](#) (format pdf - 78.2 ko - 17/03/2022)

3 – Synthèse des observations et propositions du public

Aucun avis n'a été réceptionné sur la boîte de messagerie dédiée.
Aucun avis n'a été reçu par voie postale.

4 – Décision

Les projets d'arrêtés préfectoraux d'approbation du document d'objectifs révisé des sites Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon et contreforts nord du Pilat », « Crêts du Pilat » et « Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre » ayant été soumis à la consultation du public du 19 mars au 20 avril 2022 inclus et aucune observation n'ayant été formulée par le public, le projet d'arrêté a donc été proposé à la signature du préfet.